

PUBLIÉ LE 12/07/2022 - MIS À JOUR LE 14/02/2023

Paracétamol : l’ANSM et les syndicats de pharmaciens mobilisés pour assurer la couverture des besoins

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Actualisation du 06 janvier 2023

Depuis le 5 janvier 2023, l'ANSM réunit régulièrement les représentants des patientset des professionnels de santé pour faire un état de la situation sur les tensions en médicaments

- Consulter les pages consacrées à ces réunions

Actualisation du 19/10/2022

Les recommandations de juillet ont été complétées

Le paracétamol fait l’objet de difficultés d’approvisionnement temporaires. Dans le contexte de la 7ème vague de Covid-19 en cours et de la période estivale, des mesures sont mises en place afin de sécuriser la situation et garantir la couverture des besoins de tous les patients. L’ANSM et les syndicats de pharmaciens d’officine (FSPF et USPO) recommandent aux pharmaciens de limiter leurs commandes et de réguler les quantités dispensées dans la mesure du possible.

A ce jour, il existe des retards d’approvisionnement des formes orales et des suppositoires de paracétamol. Ceux-ci font suite à des difficultés de production auxquelles s’ajoute une augmentation des consommations dans le contexte notamment de la 7ème vague de Covid-19. D’après les données disponibles à ce stade, la situation devrait revenir à la normale à l’issue de la période estivale. L’approvisionnement des hôpitaux en paracétamol (toutes formes) est assuré.

Dans l’intervalle, afin de sécuriser la situation en ville et de préserver les stocks disponibles, l’ANSM a mis en place plusieurs mesures : nous nous sommes assurés de la mise en œuvre d’un contingentement quantitatif par les laboratoires au niveau de la vente aux grossistes-répartiteurs et de la vente directe aux officines. Cette mesure a pour objectif de répartir équitablement les approvisionnements sur l’ensemble du territoire et de préserver les stocks disponibles dans le temps.

De plus, dans ce contexte, nous avons interdit temporairement l’exportation de ces médicaments par les grossistes-répartiteurs.

Nous suivons de façon attentive la situation et l’état des stocks, de façon à pouvoir adapter les mesures en place si nécessaire.

Informations pour les pharmaciens d’officine

- Les spécialités concernées sont les formes orales (sachets, solutions buvables, comprimés, gélules) et les suppositoires.
- Limitez vos commandes en paracétamol.
- Privilégiez la dispensation sur ordonnance.
- Régulez dans la mesure du possible la dispensation selon les besoins du patient : il est notamment recommandé de limiter la dispensation à 2 boîtes par patient sans ordonnance.
- Limitez la vente en ligne du paracétamol

Il est rappelé que le paracétamol n'est plus en accès libre depuis le 15 janvier 2020.

Informations pour le grand public, à rappeler au comptoir et en consultation

- Durant cette période, afin de garantir un accès à tous les patients le nécessitant, ne demandez de paracétamol à votre médecin ou à votre pharmacien que si vous en avez un besoin immédiat (traitement de la douleur ou fièvre importante).
 Discutez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.
- Respectez les règles de bon usage du paracétamol :
 - Pour les personnes de plus de 50 kg (hors cas particuliers) : commencez par la dose de 500 mg, à renouveler si besoin au bout de 4h. En cas de douleurs ou de fièvre plus intenses, vous pouvez débuter par la prise de 1 gramme en laissant un intervalle de 6h entre 2 prises.
 - Vérifiez la présence de paracétamol dans les autres médicaments (utilisés pour douleurs, fièvre, allergies, symptômes du rhume ou état grippal)
 Pour en savoir plus et dans les autres cas, consultez notre information :Savez-vous bien utiliser le paracétamol contre la douleur et la fièvre ?
 - En cas de fièvre (au-dessus de 38,5°C), n'oubliez pas de vous hydrater régulièrement, de surcroit en cas de fortes chaleurs. En cas de questions ou de doutes, prenez l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 19/10/2022 - MIS À JOUR LE 10/02/2023

Paracétamol : limiter les tensions d'approvisionnement qui se prolongent

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS